



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 juin 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le maire Régis Labeaume

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0529 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0530 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la mairesse suppléante sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 juin 2019 et dépôt du procès-verbal

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 juin 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2018* du vérificateur général de la Ville de Québec et du *Rapport annuel 2018 - Ligne de signalement, fraude et inconduite*, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2019-369);
- Dépôt par monsieur le conseiller Rémy Normand d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relative à l'adjudication d'un contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation 2019-2020-2021 (Référence AP2019-310);
- Dépôt par madame la conseillère Suzanne Verreault d'un document contenant une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relative à la consommation de carburant par les camions lors de la cueillette des ordures et des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Québec;
- Dépôt par monsieur le conseiller Steeve Verret d'un document contenant des réponses à diverses questions posées par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 mai 2019, relatives à la surveillance de l'état et la maintenance des ouvrages d'art de la Ville de Québec.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 18 h 29 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 18 h 38.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Nicole Morissette, d'une pétition de 126 signataires demandant à la Ville de bloquer l'émission de permis de construction de plus de deux étages dans la zone 32212Ha, et d'en revoir la grille de spécification;
- Dépôt, par monsieur Pierre Masson, d'une pétition de 64 signataires demandant de modifier le tracé du futur tramway, afin de conserver les jardins communautaires situés dans l'emprise de la ligne d'*Hydro-Québec*, dans le secteur du boulevard Pie-XII;
- Dépôt, par monsieur Pierre Masson, d'une pétition de plus de 2000 signataires demandant de modifier le tracé du futur tramway, afin que celui-ci desserve l'édifice Marly;
- Dépôt, par madame Marny Tremblay, de photos du parc de l'Esplanade, visant à questionner la Ville quant au retrait de sa réfection prévue au programme triennal d'immobilisations;
- Dépôt, par madame Hélène Garant, de la résolution 19-CA-24 du *Conseil de quartier de Sillery* du 11 juin 2019, et d'une pétition de 21 signataires demandant un moratoire sur la démolition de l'aréna Jacques-Côté.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant à ce que la Ville s'engage à surseoir la démolition de l'aréna Jacques-Côté.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de rendre publique, d'ici le 2 juillet 2019, l'analyse comparative des 16 sites étudiés pour l'établissement de la nouvelle centrale de police.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'une consultation publique, afin de recueillir les suggestions des citoyens et des gens d'affaires pour assurer rapidement la rentabilité du *Centre Vidéotron*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0531 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - DG2019-011 (Ra-2132)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-011. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, pour les motifs qui y sont énoncés, mais de mettre en place un programme de subvention visant à supporter les propriétaires qui doivent défrayer des sommes importantes dans le cadre de travaux de prolongement de réseaux d'aqueduc à la suite de la contamination de puits privés, jusqu'à un montant maximum de 5 000 \$ par propriété, lorsque le montant à être assumé par le propriétaire dépasse 15 000 \$.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Rousseau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu la contamination de la nappe phréatique de 10 résidences des rues Monseigneur–Cooke et du Jade au chlorure de sodium en 2015;

Attendu que cette contamination provient des sels de déglacage;

Attendu que ladite contamination a entraîné une seconde contamination au plomb;

Attendu que la contamination au plomb est à déclaration obligatoire et que la direction de la santé publique du Québec de même que le ministère de l'Environnement en ont été avisés;

Attendu que la Ville de Québec a accepté de dédommager deux résidents des rues Monseigneur–Cooke et du Jade qui la poursuivaient à la Cour des petites créances pour les bris causés à leur tuyauterie, robinetterie et appareils électroménagers à la suite de cette dite contamination;

Attendu que la Ville de Québec a procédé au raccordement à son réseau d'aqueduc de cinq résidences, trois sur la rue Monseigneur–Cooke et deux sur la rue du Jade, moyennant un paiement de 32 000 \$ pour quatre d'entre elles et 42 000 \$ pour la cinquième;

Attendu que la Ville de Québec a procédé en 2016 au raccordement de 10 résidences de la rue Perce–Neige dans l'arrondissement de Beauport, en raison d'une contamination aux sels de déglacage, et que ce branchement au réseau de Sainte–Brigitte–de–Laval s'est fait sans aucun frais pour les citoyens concernés;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé de modifier l'entente convenue en 2017 avec les citoyens des rues Monseigneur–Cooke et du Jade, en annulant les sommes qui leurs étaient demandées pour se brancher au réseau municipal et ce, pour assurer l'équité envers tous les citoyens de la Ville de Québec, et d'autoriser le branchement, sans frais pour les citoyens concernés, des cinq autres résidences de la rue Monseigneur–Cooke liées à cette contamination par les sels de déglacage.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0532 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relatif au bilan de la réorganisation des services de proximité - DG2019-037 (Ra-2132)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-037. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

Cette proposition se lit comme suit:

Attendu qu'en novembre 2015, la direction générale de la Ville de Québec a amorcé la phase 1 d'une transformation de sa structure administrative, laquelle a pris effet le 1^{er} janvier 2016;

Attendu que ce projet visait initialement à assurer la fluidité et la synergie dans les interactions entre les services, et ce, afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble des citoyens;

Attendu qu'après avoir apporté plusieurs modifications à sa structure et à son effectif, l'administration en place a mis en œuvre, en janvier 2019, la phase 2 de cette réorganisation rendue possible par l'adoption de la Loi 109, accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant son autonomie et ses pouvoirs;

Attendu que cette démarche a amené la centralisation des services aux citoyens comme les travaux publics, les services de déneigement et ceux de gestion de matières résiduelles;

Attendu qu'avec cette réorganisation administrative, les arrondissements ont perdu la grande majorité des pouvoirs décisionnels qui leur ont été conférés à la suite des fusions municipales;

Attendu que ces pouvoirs donnaient aux arrondissements la légitimité de donner aux citoyens des services de proximité;

Attendu que pour retirer les pouvoirs aux arrondissements, l'administration en place a utilisé l'article 84 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*, lequel indique que « le conseil municipal peut, par règlement, adopté aux 2/3 des voix exprimées, décréter qu'il a compétence sur tout ou en partie d'un domaine relevant d'un conseil d'arrondissement »;

Attendu que de nombreuses questions demeurent sur les bénéfices concrets ainsi que les gains en temps et en efficacité de cette réorganisation sur les services aux citoyens;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que le comité exécutif tienne un comité plénier pour dresser un bilan des premiers mois de mise en œuvre de la réorganisation des services de proximité.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0533 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relatif au réaménagement du boulevard Pierre–Bertrand entre la rue des Rocailles et le boulevard Louis-XIV et au prolongement du lien cyclable sur le boulevard Pierre-Bertrand, afin de relier le parc industriel Cardinal au corridor cyclable des Cheminots - TM2019-144 (Ra-2132)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TM2019–144. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean–François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec a déjà envisagé l'élargissement du boulevard Pierre–Bertrand entre la rue des Rocailles au boulevard Louis–XIV;

Attendu que des négociations ont déjà eu lieu avec le ministère des Transports afin d'acquiescer les servitudes nécessaires à la réalisation de ce projet;

Attendu que des centaines de nouvelles unités d'habitation seront construites dans le secteur visé avec l'arrivée de nouveaux développements domiciliaires;

Attendu que l'arrivée de ces nouveaux ménages va créer une pression supplémentaire sur le réseau routier local déjà achalandé;

Attendu que l'administration en place affirme vouloir améliorer la mobilité et la fluidité sur le réseau routier de la Ville de Québec;

Attendu que le prolongement de la piste cyclable sur le même tronçon permettrait de relier le parc industriel Cardinal au corridor cyclable des Cheminots;

Attendu que la circulation de véhicules lourds est fréquente, avec les deux carrières présentes dans le secteur et les industries sur le boulevard Louis–XIV, et qu'elle représente un danger pour les cyclistes et les piétons qui doivent emprunter cette route;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Québec s'est dotée d'une *Vision des déplacements à vélo* qui vise notamment à prioriser le développement du réseau utilitaire et à concevoir un réseau confortable, fonctionnel et sécuritaire, accessible à l'ensemble de la population;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec reprenne rapidement les discussions avec le ministère des Transports du Québec, dans le but de faire l'acquisition des emprises nécessaires à l'élargissement à deux voies de chaque côté du boulevard Pierre–Bertrand entre la rue des Rocailles et le boulevard Louis–XIV, et de prolonger le lien cyclable sur le même tronçon afin de relier le parc industriel Cardinal au corridor cyclable des Cheminots. Il est par ailleurs proposé que le comité exécutif de la Ville de Québec priorise ces deux dossiers dans le cadre de l'élaboration du prochain programme triennal d'immobilisations.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 4 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0534 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relatif à la piste cyclable de la rue Dalhousie - TM2019-153 (Ra-2132)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TM2019-153. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 juin 2019, relativement à la piste cyclable de la rue Dalhousie pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la circulation automobile, cycliste et piétonne dans le secteur du Port de Québec occasionne plusieurs critiques de la part de citoyens de la Ville de Québec;

Attendu que de nombreux citoyens, habitant le secteur avoisinant la piste cyclable sur Dalhousie, ont fait part au conseiller du district de problèmes de coexistence entre les différents usagers de la route;

Attendu que le rôle du conseiller municipal, selon le Guide de référence et d'accueil des élus municipaux 2018, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, est de représenter les citoyens et citoyennes, de décider et d'administrer;

Attendu que toutes les décisions récentes en matière d'aménagements cyclables dans le secteur de Pointe-à-Carcy, en passant par l'idée d'une passerelle et son abandon, ont été prises sans que le conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants, le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire et la Table de concertation vélo des conseils de quartier ne soient consultés;

Attendu que le conseiller du district du Cap-aux-Diamants a fait plus de cinq demandes d'informations et de participations aux enjeux d'aménagements cyclables dans le secteur Dalhousie depuis mai 2018;

Attendu que l' élu du district du Cap-aux-Diamants, qui est redevable envers les citoyens de son district, devrait pour ce faire participer aux réflexions et décisions concernant les solutions de mobilité dans le secteur Dalhousie;

Attendu qu'en l'absence de concertation avec l' élu concerné, il est impossible pour lui de défendre et d'expliquer les choix d'aménagements et les positions de l'administration de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé que le conseiller municipal du district du Cap-aux-Diamants, monsieur Jean Rousseau, soit nommé sur un comité de suivi des aménagements cyclables dans le secteur de Dalhousie.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet propose d'amender l'avis de proposition afin de modifier l'appellation du comité et d'ajouter monsieur le conseiller Jean Rousseau à titre de membre du comité de travail en place. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie cette proposition.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote sur la proposition d'amendement.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 13

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote sur l'avis de proposition.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 26.

Proposition sans préavis

CV-2019-0535 Remerciements à la *Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement* pour sa contribution au développement du quartier Saint-Sacrement

Attendu qu'en 1915, avec l'autorisation de Mrg Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, quatre sacrementins sont partis de Montréal pour s'installer sur le coteau Sainte-Geneviève;

Attendu qu'en 1921, le père Auguste Pelletier, membre de la Congrégation, fonde la paroisse du *Très-Saint-Sacrement* de Québec, composée de 74 familles, six ans après la construction de la chapelle;

Attendu que la *Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement* ont également ouvert les séminaires du Mont-Saint-Sacrement à Valcartier (1955) et de Saint-Augustin à Cap-Rouge, *Pavillon Eymard* (1965) ainsi que la *Colonie Notre-Dame* (1948) et le *Centre des loisirs* (1958);

Attendu qu'après 104 ans de présence, la *Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement*, comptant en 1964, 237 religieux dans la province Saint-Jean-Baptiste et que 15 religieux aujourd'hui, quitteront officiellement cet été le coteau Sainte-Geneviève;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est proposé que les membres du conseil soulignent l'importante contribution de la *Congrégation des Religieux du Très-Saint-Sacrement* à Québec dans le développement du quartier Saint-Sacrement ainsi que leur engagement au Québec, au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0536 Félicitations à *La coopérative des horticulteurs de Québec* pour la réalisation et le succès de l'ouverture du *Grand marché de Québec*

Attendu que du 14 au 16 juin 2019, se déroulaient les festivités d'ouverture du *Grand Marché de Québec* à *ExpoCité*, la nouvelle destination gourmande de Québec;

Attendu que pour cette occasion, les visiteurs ont pu profiter d'une programmation spéciale et ludique, comprenant notamment des dégustations culinaires, des expositions de photos, des animations théâtrales, en plus des activités du *BBQ Fest Rickard's* qui se déroulaient simultanément à la place Jean-Béliveau;

Attendu que la population s'est déplacée en très grand nombre toute la fin de semaine pour prendre part aux festivités;

Attendu que la clientèle nombreuse ainsi que les marchands étaient unanimes à souligner la qualité des installations du *Grand Marché de Québec*, plus lumineux, accessible, organisé, spacieux et plus convivial que jamais;

Attendu qu'avec ses 31 commerces permanents et ses 80 étals saisonniers, le *Grand Marché de Québec* est l'endroit de prédilection pour se procurer des produits frais, en plus d'être une vitrine unique pour nos produits du terroir locaux;

Attendu que le *Grand Marché de Québec* offre une expérience unique à ses visiteurs grâce à ses espaces thématiques, incluant les vitrines technologiques, l'*Espace famille* et la *Tablee des Chefs*, qui serviront non seulement d'espaces d'innovation, d'exploration et d'éducation culinaire, mais également de lieux de rassemblement et de découverte pour tous les citoyens de la ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est proposé que les membres du conseil félicitent le président de *La coopérative des horticulteurs de Québec*, monsieur Arthur Cauchon, le vice-président, monsieur Luc Turcotte, le directeur général, monsieur Daniel Tremblay, ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur créativité et leur vision, qui ont mené à la réalisation et au succès de l'ouverture du *Grand Marché de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0537 Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du *Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-91 de la Communauté métropolitaine de Québec* visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency - **PA2019-083** (Ra-2130)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'accepter la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du *Règlement de contrôle intérimaire* n° 2019-91 et ses amendements prévus à la résolution C-2019-26 de la *Communauté métropolitaine de Québec*;
- 2° de désigner les fonctionnaires autorisés à délivrer des permis et des certificats en vertu du *Règlement sur la délivrance des permis et certificats*, R.R.V.Q c. D-2, aux fins de l'administration dudit règlement 2019-91.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0538 **Nomination de madame Annie Caron à titre d'assistante-greffière d'arrondissement - RH2019-439 (CT-RH2019-439) — (Ra-2130)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer madame Annie Caron (ID. 029150), à titre d'assistante-greffière d'arrondissement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0539 **Modification des conditions liées à l'acte de vente numéro 21 010 210 publié le 27 août 2014 - Autorisation de cession par 9326-0792 Québec inc. à 9388-7644 Québec inc. de tous leurs droits résultant de l'acte de vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 5 725 960 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge - DE2019-101 (Ra-2131)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente relative à la modification de certaines obligations de 9326-0792 Québec inc. initialement prévues au contrat de vente du lot 5 442 984, maintenant connu comme une partie du lot 5 725 960 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, publié le 27 août 2014 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro d'enregistrement 21 010 210, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la cession par 9326-0792 Québec inc. à 9388-7644 Québec inc., de tous ses droits résultant de l'acte de vente concernant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 442 984, maintenant connu comme une partie du lot 5 725 960 dudit cadastre.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0540 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Immeubles Epsilon inc.*, à l'égard d'une partie du lot 5 089 155 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville – Arrondissement de Beauport - **DE2019-152** (Ra-2131)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Immeubles Epsilon inc.* à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du parc industriel de Beauport, secteur nord, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 089 155, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 6 315 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 9 699,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre une partie du lot 5 089 155 qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 6 315 494 dudit cadastre, au prix de 72,66 \$ le mètre carré, correspondant à une somme approximative de 704 765,67 \$, plus les taxes applicables;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville sur une partie du lot 5 089 155 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 413,1 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11 de ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0541 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 68–76, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-167** (CT-2428735) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, sans garantie légale de qualité, l'immeuble sis aux 68-76, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6 200 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Freins Alco inc.*, pour une somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et des dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0542 **Échange sans soulte entre la Ville et la *Commission scolaire de la Capitale* d'une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec, contre le lot 1 259 748 du même cadastre - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-182 (CT-2431081) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° de céder à la *Commission scolaire de la Capitale* une partie du lot 6 105 508 qui sera ultérieurement connu sous le numéro 6 292 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 14 125,9 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à la promesse d'échange jointe au sommaire décisionnel;
- 2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville, par la *Commission scolaire de la Capitale*, du lot 1 259 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 31 325,1 mètres carrés, tel qu'illustré audit plan préliminaire joint à ladite promesse d'échange. L'échange est fait sans soulte. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0543 **Convention de réseaux de distribution avec option souterraine et entente de réalisation de travaux majeurs transmises à la Ville de Québec par Hydro-Québec pour la desserte en réseau souterrain de l'Espace d'innovation Chauveau (POR170010) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - IN2019-015 (CT-2427268) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver la conclusion de la convention de réseaux de distribution avec option souterraine (no OR18MY22250664, réseau no 65847529), déposée par *Hydro-Québec*, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver l'entente de réalisation de travaux majeurs (no DCL-22250664), transmise par *Hydro-Québec* le 1^{er} mai 2019, jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser monsieur François Cabot, ingénieur, et monsieur Daniel Lessard, directeur du Service de l'ingénierie, à signer ladite convention et ladite entente;
- 4° d'autoriser le versement de 1 412 396,76 \$, excluant les taxes, à Hydro-Québec, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à la convention de réseaux de distribution avec option souterraine (no OR18MY22250664, réseau no 65847529) et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0544 **Prolongement de la rue de la Mouzène - District électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - Arrondissement de Beauport - PA2019-096 (CT-2429927) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9385-7266 *Québec inc.*, comprenant notamment le prolongement de la rue de la Mouzène, sur une longueur approximative de 90 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser 9385-7266 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9385-7266 Québec inc. à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9385-7266 Québec inc., relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 11 160 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0545 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté pour le programme *Accès Famille de proximité* aux fins du financement de ce programme - PA2019-097 (Ra-2131)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 5 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour le *Programme Accès Famille* de proximité, pour le versement d'une aide financière, sous forme de prêts, correspondant à la mise de fonds pour l'acquisition d'habitations répondant aux critères d'admissibilité dans le cadre du programme :

- 300 000 \$ pour l'année 2019;
- 1 900 000 \$ pour l'année 2020;
- 1 900 000 \$ pour l'année 2021;
- 900 000 \$ pour l'année 2022.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0546 **Convention entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relative à la réception d'une aide financière annuelle en soutien à la *Mesure d'aide au démarrage des productions cinématographiques et télévisuelles*, au *Guichet d'accueil et de promotion* ainsi qu'au *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées* pour les années 2019 et 2020 - BE2019-067 (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relative à la réception d'une aide financière annuelle de 240 000 \$ en soutien à la *Mesure d'aide au démarrage des productions cinématographiques et télévisuelles*, au *Guichet d'accueil et de promotion* ainsi qu'au *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées* pour les années 2019 et 2020, selon les conditions substantiellement conformes à la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout budgétaire au montant de 480 000 \$ et son affectation à un projet lié au soutien à la *Mesure d'aide au démarrage des productions cinématographiques et télévisuelles*, au *Guichet d'accueil et de promotion* ainsi qu'au *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées*;
- 3° le directeur général et le greffier à signer ladite convention.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 53.

CV-2019-0547 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, dédié aux opérations de déneigement - VC2019-001 (CT-VC2019-001) — (Ra-2132)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier la somme de 17 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité dédié aux opérations de déneigement et de l'affecter au budget de fonctionnement 2019 du *Processus de l'entretien des voies de circulation*;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements et aux ajouts budgétaires aux activités dédiées au déneigement du *Processus de l'entretien des voies de circulation*, tel que présenté à l'annexe joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-024 à TM2019-086 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 juillet 2019.

CV-2019-0548 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du Centre de services partagés du Québec pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques - AP2019-024 (Ra-2130)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec* pour le regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;

2° l'autorisation au directeur de la Division acquisitions du Service des approvisionnements à signer la *Fiche technique d'inscription - Contrat à commandes - Regroupement d'achats (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques)*, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, jointe au sommaire décisionnel, afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0549 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le service de réparation et de fourniture de pièces pour véhicules légers et intermédiaires chez les concessionnaires Ford, General Motors et Chrysler - Lot 4 (Appel d'offres public 60740) - AP2019-342 (Ra-2130)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *JL Desjardins Auto Collection inc.*, du contrat pour la fourniture de pièces du fabricant *Ford, General Motors et Chrysler - Lot 4*, du 10 juillet 2019 au 9 juillet 2022, conformément à la demande publique de soumissions 60740 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0550 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition de services cellulaires (Appel d'offres public 53673) - AP2019-346 (Ra-2130)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Telus Communications inc.*, du contrat pour l'acquisition de services cellulaires, pour une somme de 5 635 812,26 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 53673 et à sa soumission du 16 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0551 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Umanéo Technologies inc., relative au versement d'une subvention et la convention relative à l'octroi d'un financement, pour le projet *plateforme numérique Aloha* - DE2019-108 (CT-DE2019-108) — (Ra-2130)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 113 900 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *plateforme numérique Aloha*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Umanéo Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 113 900 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 50 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation de ce projet;
- 4° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Umanéo Technologies inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 50 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au même sommaire;
- 5° l'appropriation d'une somme maximale de 20 000 \$, à même le *Fonds de développement des territoires* pour la réalisation de ce projet;
- 6° l'autorisation de la conclusion de deux lettres d'engagement entre la Ville de Québec et messieurs Jean Morissette et Martin Labrecque, relatives au versement de deux subventions maximales de 10 000 \$ chacune, dans le cadre du programme *Bourse nouvel entrepreneuriat privé*, pour réaliser le projet *plateforme numérique Aloha*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre d'engagement jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0552 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 11062301 Canada inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la *Construction d'un nouveau siège social et d'un centre de R et D pour Probewell* - **DE2019-133** (CT-DE2019-133) — (Ra-2130)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *11062301 Canada inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un nouveau siège social et d'un centre de R et D pour Probewell*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0553 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour l'*Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises* - **DE2019-134** (CT-DE2019-134) — (Ra-2130)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relative au versement d'une subvention maximale de 550 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Accompagnement et propulsion des travailleurs autonomes et des très petites entreprises*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 550 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0554 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence (Appel d'offres public 53518) - AP2019-333 (CT-2428771, CT-2428802) — (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Toromont CAT Québec*, du contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence, de la date d'adjudication au 30 juin 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53518 et à sa soumission du 10 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0555 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la fiche 1921005-A - Adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur de la capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1272 - CU2019-042 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 1921005-A, afin d'y ajouter une somme de 400 000 \$;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur de la capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1272*;
- 3° l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1272. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0556 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1266 - AE2019-001 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1266;
- 2° l'appropriation d'un montant de 20 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente ou inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1266. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0557 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-095 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marijuana*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0558 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1264 - PV2019-002 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1264.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0559 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1273 - PV2019-004 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q.1273;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1273. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0560 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1280 - PV2019-006 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1280;

2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1280. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0561 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une mesure administrative à l'endroit d'un employé du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2019-521 (Ra-2131)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le maintien de la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0562 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour le régime d'assurance collective de la Ville de Québec, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, avec option de renouvellement (Appel d'offres public 53409) - AP2019-360 (CT-AP2019-360) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*, du contrat pour le régime d'assurance collective de la Ville de Québec, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, avec option de renouvellement, conformément à la demande publique de soumissions 53409 et à sa soumission du 21 mai 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0563 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour l'acquisition et l'installation de l'œuvre d'art *Facteur-vitesse, et le bleu du ciel est à l'envers*, dans le cadre du concours d'œuvre d'art public pour le Centre de glaces de Québec (Dossier 61079) - AP2019-365 (CT-2428869) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *9232-6081 Québec inc.*, représentée par monsieur Marc-Antoine Côté, artiste professionnel, du contrat pour l'acquisition et l'installation de l'œuvre d'art *Facteur-vitesse, et le bleu du ciel est à l'envers*, pour une somme de 269 979,56 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 16 mai 2019;
- 2° l'autorisation, au greffier de la Ville et à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer le contrat d'exécution avec *9232-6081 Québec inc.* et l'artiste.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0564 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *AG-Bio Centre*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Offre d'accompagnement pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises alimentaires au Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique - DE2019-137 (CT-2429489) — (Ra-2132)***

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *AG-Bio Centre*, relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$ pour le projet *Offre d'accompagnement pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises alimentaires au Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0565 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018 - FN2019-020 (CT-FN2019-020) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 500 000 \$ à *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0566 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1277 - PA2019-091 (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1277;
- 2° la prise d'acte des deux cahiers techniques accompagnant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;
- 3° l'autorisation de transmettre une copie certifiée conforme dudit Schéma et des cahiers techniques aux instances concernées, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Communauté métropolitaine de Québec et aux autres organismes partenaires, conformément à la loi.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0567 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Benoit Pigeon (ID. 172388), à titre de directeur de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-565 (CT-RH2019-565) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Benoit Pigeon (ID. 172388), pour agir à titre de directeur (D080) de l'Office du tourisme de Québec (poste no 33647), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0568 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec, relatif au projet de construction d'une passerelle à vélos à proximité des quais 21 et 22 du secteur de la Pointe-à-Carcy au port de Québec - TM2019-086 (CT-TM2019-086) — (Ra-2132)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire de Québec relatif au projet de construction d'une passerelle à vélos à proximité des quais 21 et 22 du secteur de la Pointe-à-Carcy au port de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel;

2° du paiement des frais encourus par l'*Administration portuaire de Québec* de 340 435,26 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des études techniques et la préparation des plans et devis d'une passerelle sur les quais 21 et 22;

3° au greffier de la Ville et au directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, à signer ledit protocole d'entente.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 5

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0569 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'infrastructures relatifs à la correction des branchements de services inversés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2777, et dépôt du projet de règlement - AE2019-002 (Ra-2131)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'infrastructures relatifs à la correction des branchements de services inversés ainsi que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 600 000 \$ pour les travaux, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0570 Appropriation de 160 000 \$ à même le fonds général de la Ville - AE2019-002 (Ra-2131)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier 160 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2777. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0571 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de stationnement, R.V.Q. 2781 - PA2019-082 (Ra-2131)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de stationnement*, R.V.Q. 2781.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0572 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes de stationnement, R.V.Q. 2781 - PA2019-082 (Ra-2131)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions portant sur les normes de stationnement.

Le règlement prévoit que les normes relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent que lorsqu'un nouvel usage est entrepris ou qu'un usage existant est agrandi. Incidemment, les usages effectifs, qui à l'entrée en vigueur du présent règlement, sont exercés sans avoir le nombre minimal ou maximal requis de cases de stationnement cessent d'être des usages dérogatoires. Ces usages peuvent être maintenus sans aggravation de l'écart par rapport au nombre minimal ou maximal de cases qui serait applicable à un nouvel usage.

Le règlement prévoit que dans le cas du changement d'usage pour un autre usage pour lequel le nombre minimal de cases exigé est supérieur, le nombre de cases de stationnement additionnelles alors exigé correspond à la différence entre le nombre de cases requis avant le changement et celui requis après le changement d'usage.

Enfin, le règlement prévoit que lorsqu'un bâtiment est démoli, l'écart entre le nombre minimal ou maximal de cases prescrit et le nombre effectif de cases peut être maintenu pour un nouveau bâtiment, si la construction de ce nouveau bâtiment commence dans les douze mois de la démolition.

AM-2019-0573 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification aux fins de la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie travailleur dans la zone T-6, R.V.Q. 2783, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-083** (Ra-2131)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'édicter la tarification applicable pour la délivrance d'un permis de stationnement sur rue de la catégorie « travailleur » dans la zone T-6.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-0574 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie relativement à la réalisation des essais au colorant par la Ville de Québec, R.V.Q. 2785, et dépôt du projet de règlement - **IN2019-018** (Ra-2131)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie* afin que les essais d'identification au colorant soient réalisés par des employés de la Ville de Québec plutôt que par une entreprise spécialisée mandatée par le propriétaire du bâtiment visé. La conformité des branchements sera ainsi vérifiée et attestée par la ville.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-0575 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2748, tel que modifié - PA2019-101 (Ra-2131)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du rapport de consultation et de l'analyse des demandes relatifs au Règlement R.V.Q. 2748;
- 2° d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2748, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Rousseau.

En faveur : 18 Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0576 *Règlement sur des travaux de reconstruction de sentiers pédestres dans certains parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2768 - PQ2019-002 (Ra-2128)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de reconstruction de sentiers pédestres dans certains parcs naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2768.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0577 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2774 - PA2019-074 (Ra-2128)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2774.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 22 h 03 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 22 h 15.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 22 h 21.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir